

AVENANT REGLEMENT

VALIDATION DU COMITE DIRECTEUR DU 07/03/2025

PORT DU SHORTY

Les gymnastes ont la possibilité de porter un shorty lors des compétitions à tous niveaux de pratique.

Le shorty doit être conforme aux caractéristiques suivantes :

- Shorty de gymnastique
- Longueur : maximum 10 cm à partir de l'entre-jambe
- Couleur : noir, ou même motif que le justaucorps (harmonie des couleurs).
- Tissu : élastique, non transparent.
- Forme : ajustée (moulant, près du corps).
- Inscriptions : nom et logo de l'association uniquement sur le côté de la cuisse. La tenue ne doit pas comporter de marque apparente en grosse écriture.
- Port : par-dessus le justaucorps (le shorty n'est pas autorisé avec l'académique).

En cas de litige, la conformité du shorty est laissée à l'appréciation du responsable des juges de la compétition.

Chaque gymnaste doit être libre de porter un shorty ou non.

Pour les compétitions par équipe : Les shortys portés par les gymnastes doivent répondre aux caractéristiques précisées ci-dessus. Si legging et shorty sont portés par une équipe alors les couleurs, matière et inscriptions doivent être identiques.

Pour le mouvement d'ensemble : La tenue des gymnastes doit être identique (possibilité de porter un académique ou un collant de la même couleur que le justaucorps ou le shorty).

Pour les temps protocolaires en équipe : tenue identique pour toutes les gymnastes d'une même équipe.